

MAIRIE DE MANTEYER

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

DE-080-2026

Nombre de membres
afférents au CM : 15
Nombre de membres en
exercice 15
Nombre de membres
présents 13
Nombre de membres ayant
pris part à la délib. 13

Date de la convocation
18/09/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre du mois de septembre à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric REY, Maire.

Présents : REY Frédéric - ALLEMAND Georges - CHARBONNIER Mélanie - CAMUS Kévin - ARNAUD Amandine - PAUCHON Éric - PAUCHON Sylvie - DEGREMONT Loïc - JULLIEN Charlotte - CHEVALIER Lina - PERRET Orianne - PETROW Janeck - ERLINGER Delphine

Absents excusés représentés : /

Absents excusés : Michel PONS; CELCE Chantal

Absents : /

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20260924-080-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2026

M. Georges ALLEMAND a été désigné secrétaire de séance.

Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population 2027

Le Maire informe l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur afin de réaliser les opérations du recensement en 2027, qui peut être un élu ou un agent de la collectivité :

Le maire propose de nommer Sandrine MONARD, secrétaire de mairie

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

De désigner Sandrine MONARD comme **coordonnateur d'enquête**

Elle bénéficiera pour moitié d'heures supplémentaires (I.H.T.S) et pour l'autre moitié d'un repos compensateur, équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 13

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Le Maire

